

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

6



Commune de

ABREST



SCP DESCOEUR F et C
ARCHITECTURE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

49 rue des Salins
63000 Clermont Ferrand
Tel : 04.73.35.16.26.
Fax : 04.73.34.26.65.
Mail : scp.descoeur@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

Les Emplacements Réservés

PRESCRIPTION

Délibération du conseil municipal du 30 mars 2010

ARRET DU PROJET

Délibération du conseil municipal du

APPROBATION

Délibération du conseil municipal du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

Les Emplacements Réservés

Les emplacements réservés dans les PLU servent à la réalisation de projets d'équipements et d'espaces verts.

Depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU), une collectivité peut réserver des terrains en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale.

Afin de réaliser des projets d'équipement ou de créer des espaces verts, les emplacements réservés permettent de :

- anticiper l'acquisition du terrain en vue d'un projet précis,
- geler tout autre projet de construction dans l'emplacement réservé.

ER 1

Avenue des Gravier.

Destination : Aménagement d'une zone de stationnement avec aménagement paysager.

Parcelles concernées : AE 115, 460, 462.

Bénéficiaire : Commune.

Zone : Uda*.

Surface ou longueur : 1795 m².



ER 2

Rue de La Tour.

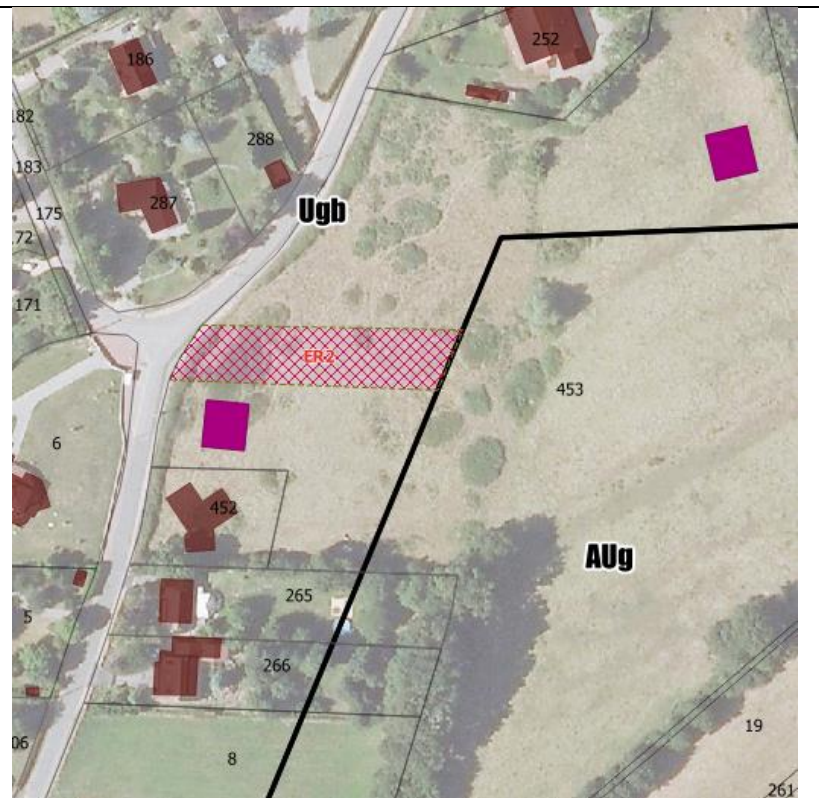
Destination : Création d'un accès à la zone AUg.

Parcelle concernée : ZH453 partiellement.

Bénéficiaire : Commune.

Zone : Ugb.

Surface ou longueur : 1267 m².



ER 3

Rue de la Mairie.

Destination : Aménagement d'une zone de stationnement avec aménagement paysager pour la salle Camille Claudel.

Parcelle concernée : AH394 partiellement.

Bénéficiaire : Commune.

Zone : Uda*.

Surface ou longueur : 120 m².

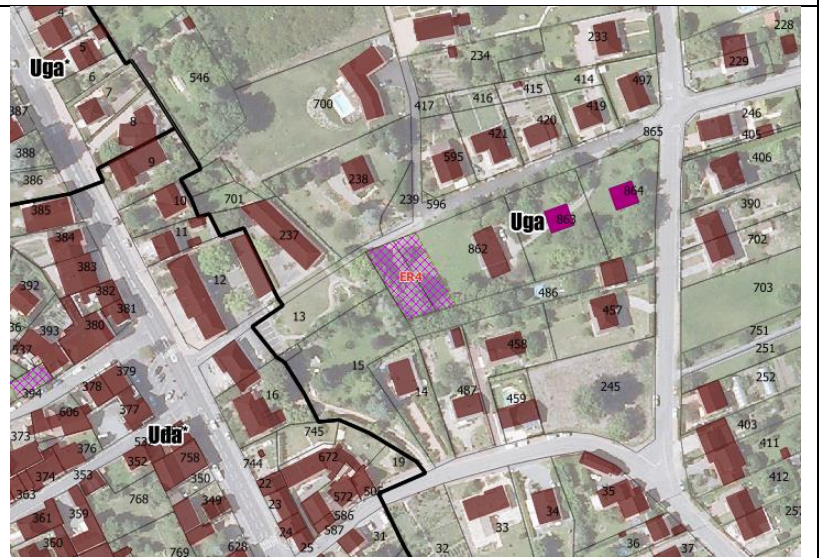
ER 4

Destination : Aménagement d'un bassin de rétention.

Parcelle concernée : ZK 866, 862 (partiellement).

Bénéficiaire : Vichy Val d'Allier communauté.

Zone : Uga.

Surface ou longueur : 649 m².

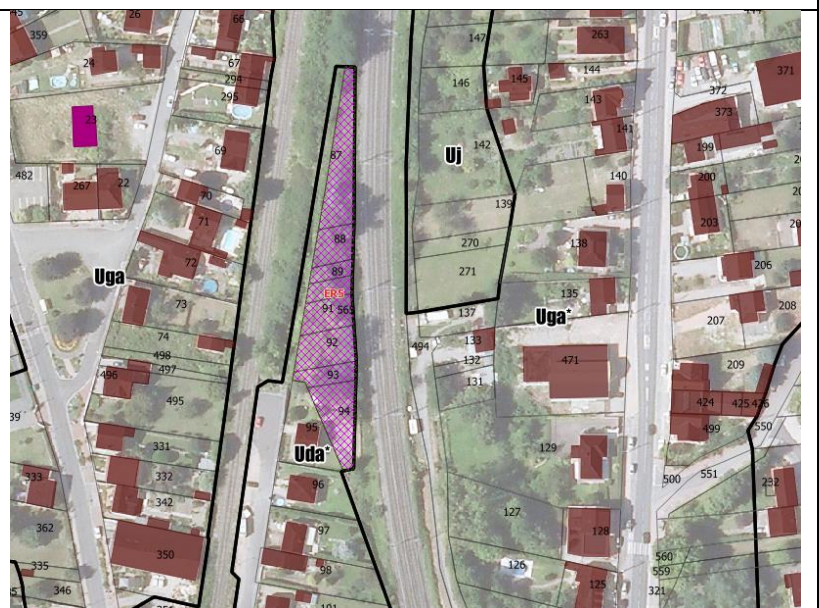
ER 5

Destination : Aménagements paysager.

Parcelles concernées : AE 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94.

Bénéficiaire : Commune.

Zone : Uda*.

Surface ou longueur : 1711 m².

ER 6

Entre Quinssat et Les Jacquets.
Lieu-dit Champ de la Tête du chien.

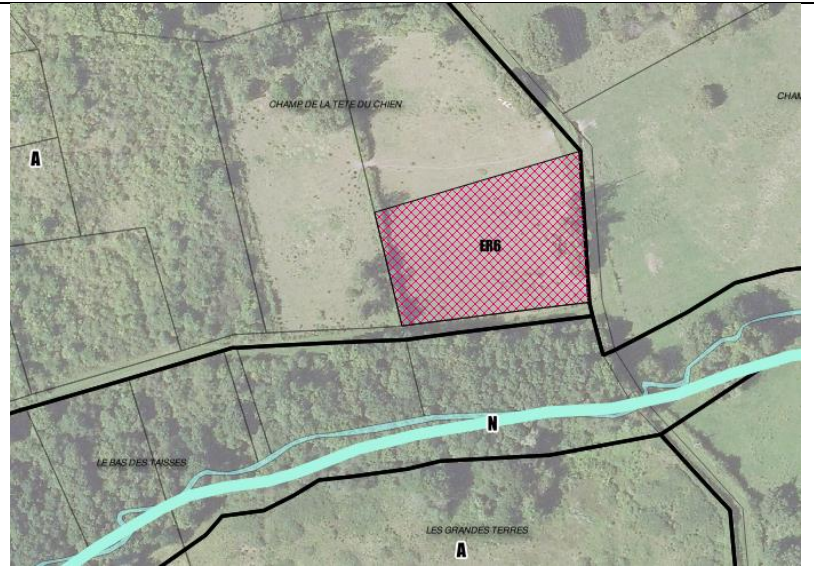
Destination : Aménagement d'une station d'épuration.

Parcelle concernée : ZC 269 partiellement.

Bénéficiaire : Commune.

Zone : A

Surface ou longueur : 6339 m².

**ER 7**

Chemin des Placats.

Destination : Aménagement de jardins ouvriers.

Parcelles concernées (partiellement) : AC 131, 132, 136, 137, 141, 142, 213, 269, AD1, 6, 7, 10, 11, 15, 16, 21, 26, 29, 38, 39, 44, 45, 50, 51, 101, 106, 366, 367, 450, 462, 466, 467, 471, 472, 484, 485, 545, 546, 557, 571.

Bénéficiaire : Commune.

Zone : N.

Surface ou longueur : 30592 m².

